

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2024/01

Objet : Chapitre 8.4 Aménagement du territoire

Renouvellement de la convention de mise à disposition de la géomaticienne de la CCVUSP

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 février, à 17h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel « le XXe », à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 14 février 2024

Date de convocation :
Le 19 janvier 2024

NOMBRE DE MEMBRES :
Effectif statutaire :24
(32 voix)
En exercice : 24
(32 voix)
Membres présents ou représentés : 14
(20 voix)

Membres présents
Vote(s) pour 14
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance : Agnès PIGNATEL

Auxiliaire de secrétaire de séance :
Christophe PIANA

Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon : Marc AUDIER, Jacques BILLON TYRARD, Serge COMBE, Georges GAMBAUDO (pouvoir à B. RAIZER), Christine MAXIMIN, Frédéric ARNOUX, Bernard RAIZER, Pierre VOLLAIRE

Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-Ponçon : /

Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon : Frédéric REYNAUD, Agnès PIGNATEL

Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voix) : Carole CHAUVET, Ginette MOSTACHI (pouvoir à C. CHAUVET), Marc VIOSSAT

Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de deux voix) : Elisabeth JACQUES, Jean-Michel TRON

Personnes invitées : Christophe THEIBAUT

Exposé des motifs :

Le Président rappelle que le S.M.A.DE.SE.P. et la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon ont signé une convention de mise à disposition partielle de la géomaticienne communautaire, afin de conforter le syndicat mixte dans l'exploitation de son système d'information géographique (SIG). Cette convention, qui est arrivée à échéance fin 2023, demande donc à être renouveler, au regard de l'importance de cet accompagnement technique.

Si le temps de travail accordé au S.M.A.DE.SE.P. reste assez faible (10% du mi-temps communautaire soit 5% d'un EqTP), il demeure essentiel pour permettre la bonne exploitation de ce logiciel en ligne par les différents Chargés de mission du syndicat mixte. Ce WebSIG reste par exemple l'outil principal de gestion des AOT et des redevances qui s'y rattachent.

Le Président propose en conséquence de renouveler pour 3 ans la convention souscrite avec la CCVUSP aux fins de cette mise à disposition partielle.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté préfectoral n°05-2019-05-13-004 du 13 mai 2019 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La délibération n°2022-01 du 23 février 2022 portant sur la convention avec la CCVUSP pour la mise à disposition partielle de la géomaticienne communautaire ;

CONSIDERANT :

- L'intérêt de renforcer l'outil SIG existant ;
- L'intérêt de s'appuyer sur la géomaticienne de la CCVUSP, qui veillera par ailleurs à la parfaite complémentarité des outils SIG mobilisés par les deux structures ;



Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 14 février 2024 :

- **APPROUVE** l'exposé du Président ;
- **L'AUTORISE** en conséquence à signer avec la CCVUSP et à mettre en œuvre la convention ci-jointe pour la mise à disposition de la géomaticienne de la CCVUSP évaluée à 5% de son temps plein (environ deux demi-journées par mois), soit 10% du temps de travail contracté avec la CCVUSP.

Ainsi fait les jours, mois et an sus dits
Pour extrait conforme

Le Président,


Victor **BERENGUEL**

